



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB

P.V. AEDCI 74

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2015

Ordre du jour :

Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur:

- le Conseil JAI du 8 octobre 2015
- la "High Level Conference on the Eastern Mediterranean - Western Balkan Route"
- les visites, avec le Commissaire Avramopoulos, en Italie (Rome, Lampedusa) et en Grèce (Athènes et îles)

*

Présents : M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen (remplaçante de Mme Claudia Dall'Agnol), M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Loschetter (remplaçante de M. Claude Adam), M. Laurent Mosar, M. Roger Negri (remplaçant de M. Marc Angel), M. Marcel Oberweis (remplaçant de M. Serge Wilmes), Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

Mme Anne Brasseur, observateur

Mme Rita Brors, M. Maurice Molitor, Administration parlementaire

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Excusés : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Serge Wilmes

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Vice-Président

*

Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur:

- le Conseil JAI du 8 octobre 2015
- la "High Level Conference on the Eastern Mediterranean - Western Balkan

Route"

- les visites, avec le Commissaire Avramopoulos, en Italie (Rome, Lampedusa) et en Grèce (Athènes et îles)

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe sur le Conseil JAI du 8 octobre 2015. Pour la première fois, une approche collective sur la sécurité des frontières extérieures de l'Union européenne a été retenue. Désormais, dès qu'un pays demande de l'aide, d'autres Etats membres peuvent apporter leur appui pour assurer la gestion des frontières. L'idée d'un système européen de surveillance des côtes a également été lancée, mais n'a pas pu obtenir un consensus.

Le 2 juillet, le Ministre a effectué une visite à Lampedusa (Italie) où un « hotspot » a été installé. Ce jour là, plus de 2.000 personnes s'y trouvaient, venues de Libye par la Méditerranée. Entretemps, 15 navires longent les côtes pour sauver les naufragés et les transporter vers le premier port accessible (p. ex. Catania en Sicile), de sorte qu'actuellement, seulement 200 personnes se trouvent encore à Lampedusa. Entre 40 et 60 d'entre elles, venant de l'Erythrée et du Sud-Soudan, refusent systématiquement de donner leurs empreintes digitales. Or, un retour n'est pas possible. Parmi les autres, une centaine de personnes ont été désignées pour être relocalisées vers la Suède et les Pays-Bas. D'autres relocalisations se font à partir de Rome respectivement la Grèce, d'où le Luxembourg accueillera un groupe de réfugiés. L'installation de cinq « hotspots » sur les îles grecques a par ailleurs été décidée. Les agences Frontex et EASO ont fait appel aux Etats membres de mettre à disposition 1.000 agents pour faire fonctionner les « hotspots » (prise d'empreintes digitales et réalisation des entretiens). Le Luxembourg entend y participer.

80 % des personnes venant en Grèce sont des Syriens et Irakiens étant passés par la Turquie, les autres 20 % provenant du Bangladesh, du Pakistan et de l'Afghanistan. Lors d'une visite récente en Turquie, le Ministre s'est fait expliquer que 300.000 réfugiés y vivent dans des camps, tandis que 1,7 millions de Syriens sont dispersés dans des villes et villages turcs. Dans certains endroits, le nombre de Syriens dépasse le nombre d'habitants turcs. Comme les Syriens n'ont aucune chance d'y trouver un travail ou de scolariser leurs enfants, ils se déplacent en direction de l'Union européenne, en empruntant la « route des Balkans de l'Ouest ». Les opérations de bombardement en Syrie concernent les territoires occupés par l'IS, d'un côté, mais aussi des installations de l'armée « libre » de Syrie, bombardées par la Russie qui soutient le régime d'Assad.

En ce qui concerne les négociations entre l'Union européenne et la Turquie, deux sujets principaux sont actuellement abordés :

- la facilitation du régime de visa conformément au « road map » existant ;
- l'accord de réadmission (qui ne concerne que les Turcs, mais pas les réfugiés syriens).

L'afflux massif de réfugiés par la « route des Balkans de l'Ouest » engendre des problèmes à l'intérieur de l'Union européenne, notamment à la frontière entre l'Autriche et l'Allemagne. L'installation de « hotspots » y serait une possibilité, mais ceci dépend de la politique intérieure de ces pays.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Ministre ne dispose pas d'informations sur l'accueil ciblé en Belgique de chrétiens jésédites.

Deux tiers des Etats membres de l'Union européenne participent aux mesures de relocalisation, mais souvent sous condition que des retours soient organisés pour les demandeurs de protection internationale déboutés. Les personnes qui ne nécessitent pas de protection internationale selon les critères de la Convention de Genève de 1951 sont susceptibles d'être déboutées et des retours sont organisés. Or, certains pays africains refusent la réadmission de leurs ressortissants. Des négociations sur des accords de réadmission se tiennent avec le Bangladesh et le Pakistan.

En Lybie, au Nigéria et au Mali, la situation est particulièrement difficile, les terroristes islamistes y ayant rassemblé un grand nombre d'armes. La zone du Sahel est également confrontée à des problèmes importants. Dans le cadre du sommet de La Valette sur la migration, l'Union européenne doit élaborer une stratégie pour soutenir les pays qui coopèrent. Selon le Ministre, il ne serait par contre pas opportun de couper l'aide au développement.

La création de « hotspots » à l'extérieur de l'Union européenne se heurte souvent au refus des pays concernés de créer des camps pour réfugiés.

Au niveau de l'Union européenne, des discussions ont eu lieu sur la phase de transition en Syrie. Un émissaire de l'ONU est chargé de tenir des entretiens avec les parties concernées à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie. Selon le Ministre, il ne sera pas possible de trouver une solution sans l'Iran et l'Arabie saoudite. D'un autre côté, aucun accord ne sera possible sans rapprochement entre la Russie et les Etats-Unis. Le Conseil de Sécurité a adopté des résolutions sur le plan humanitaire qui ne sont pas respectées. Beaucoup dépendra de la position de la Russie et de sa volonté de coopérer avec la communauté internationale.

Luxembourg, le 22 décembre 2015

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Vice-Président,
Laurent Mosar